

SOMMAIRE



01 LES SÉJOURS DU CIE 2

MODALITÉS D'INSCRIPTION
DÉFINITION DES TRANCHES D'ÂGE

02 PRÉSENTATION DES SÉJOURS PAR TRANCHE D'ÂGE 3

SÉJOURS 4/8 ans 3
SÉJOURS 8/15 ans 4
SÉJOURS 14/18 ans 5
SÉJOURS POUR VOYAGER SOLIDAIRE 6

06 LES SPÉCIFICITÉS DES SÉJOURS HIVER 7

SÉJOURS HIVER 4/8 ANS
SÉJOURS HIVER 8/12 ANS
SÉJOURS HIVER 12/14 ANS
SÉJOURS HIVER 14/18 ANS

07 PRÉPARER LE SÉJOUR DE VOTRE ENFANT 8

AVANT LE DÉPART
LE JOUR DU DÉPART
LE TRANSPORT

08 RECOMMANDATIONS AUX PARENTS 9

TROUSSEAU
ARGENT DE POCHE
COURRIER
COLIS
VISITES ET COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES
SANTÉ
TRAITEMENTS MÉDICAUX EN COURS
FRAIS MÉDICAUX
OBJET DE VALEUR
FORMALITÉS
DROIT À L'IMAGE 10
PRIX DES SÉJOURS
ANNULATION D'UN SÉJOUR
RETOURS ANTICIPÉS
ENCADREMENT
ASSURANCES

09 LE COMITÉ INTER-ENTREPRISES THALES & ADHÉRENTS

HISTOIRE ET VOCATION DU CIE 11
LA COMMISSION ENFANCE 12
CHARTÉ ÉDUCATIVE 13
CHARTÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 14
LE CIE EN QUELQUES CHIFFRES 15



SÉJOURS

01

INFORMATIONS IMPORTANTES

La charte éducative, les recommandations aux parents ainsi que les modalités d'organisation au CIE sont de nature contractuelle.



La présentation des séjours organisés par le CIE est accessible sur le site du CIE. Affichée par période, cette présentation est réalisée à titre d'information et ne constitue pas un document contractuel sur le contenu des séjours.

En effet, des circonstances exceptionnelles indépendantes de notre volonté peuvent entraîner des modifications sur les dates, les itinéraires, les activités...

De même, le CIE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance d'inscriptions, de supprimer ou de remplacer un séjour sans que cela donne droit à un quelconque dédommagement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'un de nos séjours, les démarches sont les suivantes :

1. Sur le site du CIE, créer un compte ou aller dans votre « COMPTE PARENT » ;
 2. Sélectionner le ou les séjours dans la liste proposée en fonction de l'âge de l'enfant ;
 3. Après validation par votre CSE de rattachement, votre souhait sera pris en compte par le CIE.
- À tout moment, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier dans votre « COMPTE PARENT ».

DÉFINITION DES TRANCHES D'ÂGE

Pour chaque tranche d'âge, le premier chiffre indique l'âge qu'il faut avoir au début du séjour et le second l'âge qu'il ne faut pas encore avoir au premier jour du séjour. Spécifiquement pour les 18 ans, nous autorisons l'inscription de jeunes ayant leur anniversaire pendant le séjour.



SÉJOURS

02

4/8 ANS



Vous pensez inscrire pour la première fois votre enfant en centre de vacances ou vous avez déjà tenté l'expérience mais, lors de son séjour, le vécu de votre enfant au quotidien est resté pour vous un grand mystère...

Pour toutes ces raisons, nous avons préparé à votre attention un petit texte décrivant une journée traditionnelle dans un centre « petite enfance » du CIE. Au travers de ce courrier fictif, nous avons voulu vous faire partager notre approche pédagogique adaptée aux tout petits dont on peut résumer les principaux préceptes, à savoir : l'enfant doit toujours être acteur de son séjour ; il doit se sentir en sécurité.

Le centre de vacances doit être avant tout un lieu agréable et convivial ; le rôle de l'encadrement est de garantir un accompagnement de proximité tout en cherchant à faire progresser l'enfant dans la découverte de son autonomie.

En complément, vous pouvez également vous reporter à notre charte éducative afin de connaître les lignes directrices de notre action. Pour terminer, nous vous rappelons que, sur place, notre équipe pédagogique sera très attentive aux moindres difficultés d'adaptation de votre enfant. L'aspect affectif des relations entre lui et les animateurs sera privilégié afin de reformer pendant le séjour une cellule de type familial. Bien entendu, en cas de problème, nous nous engageons à vous tenir informés.



« ...Quand j'ai assez dormi, je me lève sans bruit. Il y a toujours un animateur à proximité pour m'aider à rejoindre la salle à manger. Avec mes copains qui sont déjà réveillés, je prends mon petit déjeuner. En attendant que tout le monde soit prêt, je vais dans la salle de jeux. Là, j'ai le choix de lire des BD ou de jouer, puis je retourne dans ma chambre, je fais une petite toilette et je m'habille avec l'aide, si besoin, de mon animateur, puis nous nous regroupons au point de rendez-vous. On me propose différentes activités : soit participer à des ateliers à l'intérieur, comme le maquillage, la fabrication de masques, de plâtres, soit construire un herbier ou soit faire des activités à l'extérieur. Mais je peux aussi choisir de jouer avec mes copains et copines ou de rester avec l'animateur que je préfère. Ensuite, c'est l'heure de déjeuner et je choisis ma place à table, j'ai également appris à me servir tout seul. Après manger, c'est l'heure du temps calme. Je peux rejoindre des petites activités tranquilles, lire, dessiner, écrire à mes parents ou, si je suis un peu fatigué, aller me reposer dans ma chambre. Vers 14h30, un grand tournoi a été préparé : on va s'amuser tout l'après-midi. Les animateurs nous indiquent les règles du jeu. Super, le directeur est présent pour jouer avec nous. Après un bon goûter, on retournera s'amuser un petit peu, puis ce sera le moment d'aller me doucher. Un animateur, si je ne sais pas encore le faire, m'expliquera comment bien me laver. Je n'oublie pas de mettre mon linge sale dans la corbeille, surtout si j'ai fait du poney. Pour mes petits bobos, je sais que je peux compter sur Joëlle, l'assistante sanitaire. En cas de besoin, c'est elle qui appellera le médecin. Vivement le repas. Ce soir notre cuisinot a préparé des gâteaux d'anniversaire. On fera une petite fête, on chantera et dansera, puis nous irons nous coucher. Pour nous aider à nous endormir, notre animateur nous lira quelques contes. Chut ! Pas de bruit, il y a quelques copains qui sont déjà au pays des songes. À demain... »



SÉJOURS

03

8/15 ANS



Quel plaisir de retrouver les copains de l'année précédente et surtout d'en connaître de nouveaux.

L'équipe aura comme ambition de te rendre acteur de ton séjour. Elle mettra en place un fonctionnement qui t'incitera à choisir, à proposer, à porter la contradiction, en bref à être actif. Tu vas pouvoir te perfectionner dans des disciplines que tu auras découvertes auparavant (équitation, voile, etc.). En parallèle des activités principales, une place sera réservée à la réalisation de tes projets éventuels, car il nous semble important que tu puisses les mettre en œuvre durant le séjour, s'ils cadrent bien avec la démarche éducative de l'équipe. Avec elle, tu vas participer à de nouveaux jeux, pratiquer des activités qui vont permettre aux uns et aux autres de pouvoir laisser libre cours à la créativité, à l'envie de s'exprimer. Le centre de vacances est aussi un endroit où l'on apprend, en fonction de son âge, à faire son sac à dos pour partir en camping, établir des menus, préparer les repas, participer à la vaisselle, gérer un budget, mais aussi préparer un itinéraire pour de grandes et belles balades, régler et entretenir des VTT, ranger sa chambre et ses affaires, respecter le matériel mis à disposition et bien d'autres choses... Et puis, il y a les moments informels, plus calmes et moins denses, qui pourront être l'occasion de satisfaire des besoins plus personnels (courrier, lecture, musique). La réussite d'une colo dépend bien souvent de l'implication de chacun dans tous les instants du séjour. C'est une vie collective qui a besoin de tous et qui doit te permettre de t'épanouir dans la réalisation de projets communs en respectant tes propres envies, ton rythme d'acquisition.



Mon séjour avec le CIE



SÉJOURS

04

14/18 ANS



Une ambiance se construit ensemble. L'ensemble des informations mentionnées pour les camps itinérants est valable également pour les séjours en hébergements fixes, mais la réalité du terrain nous oblige à prendre quelques précautions supplémentaires. En camp itinérant, le faible effectif des groupes, la promiscuité et l'obligation de participation collective à toutes les phases du séjour favorisent une solidification naturelle des relations entre les différents intervenants (jeunes et adultes). Dans des hébergements en dur, les conditions d'accueil se rapprochant du système hôtelier, les ados sont moins sollicités par les tâches matérielles.

De plus, le groupe étant souvent réparti en petites unités en fonction des activités, la cohésion de l'ensemble se fait plus difficilement.

Enfin, il est constaté que la population fréquentant ce type de séjour privilégie parfois la recherche d'un « havre de paix », de conditions confortables, avant une réelle motivation pour les activités proposées.

EN RÉSUMÉ

Le plaisir des vacances en camp itinérant, ça se mérite, ça demande de l'énergie, des efforts mais, au bout du compte, tout cela nous est rendu au centuple et nous procure des souvenirs inoubliables.

- Vouloir apprendre à être autonome et accepter de se mettre au service de la collectivité ;
- Préparer un repas avec deux, trois copains pour l'ensemble du groupe ;
- Monter, démonter les tentes, installer le campement sans égarer ou abîmer le matériel ;
- Vivre avec moins de confort ;
- S'exprimer sur l'itinéraire, faire des propositions d'activités en respectant le choix des autres.

C'est aussi partir en ayant pris connaissance de la réglementation qui interdit, entre autres, la consommation d'alcool ou de drogue pendant le déroulement du séjour.

Partir en vacances en camp itinérant, c'est choisir le dépaysement, le voyage, loin du quotidien. Partir en camp itinérant, qu'il soit sportif ou culturel, c'est éprouver le plaisir de l'aventure. Une aventure maîtrisée dans ses grandes lignes, mais qui doit toujours laisser de la place pour l'imprévu afin de pouvoir développer son sens de l'adaptation.

C'est aussi vivre des émotions fortes liées à la découverte d'une région, d'un pays, d'une culture, d'un mode de vie. Alors, pour que la magie opère, il y a quelques petits ingrédients indispensables à mettre dans son sac à dos :

- avoir envie de découvrir les autres, que ce soit pendant le séjour ou avant, en participant à la préparation du séjour ;
- contribuer à la réussite du camp, le succès d'un voyage ne dépendant pas uniquement des efforts de l'organisateur ou de l'équipe mais de chacun des membres du groupe.



SÉJOURS

05

VOYAGER SOLIDAIRE



**Partir en vacances pour
aider une association ?
Pas vraiment...**



La réalité qui se cache derrière l'expression est, pour nous, bien plus riche et symbole de certains critères et valeurs. Les voyages solidaires organisés avec notre partenaire « Grandir'Aventure », labellisés par l'Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire, sont centrés autour du partage, de la rencontre, de la découverte d'un nouvel environnement culturel et naturel dans le respect du pays visité tout en favorisant le développement local.

Par leur aspect solidaire, ces voyages impliquent la population et les jeunes dans le développement du pays, par divers projets locaux mis en œuvre sur place (rénovation de bâtiment, création d'infrastructures éducatives...).

Les projets menés lors de nos séjours permettent la rencontre et l'immersion grâce à :

- des partenariats avec des intervenants locaux : guides, chauffeurs, accueil ;
- un choix d'hébergement et de transport qui favorise le contact avec la population locale ;
- l'organisation de jeux pédagogiques qui poussent à la rencontre ;
- l'organisation d'activités en commun avec les habitants de la région : les jeunes contribuent à des projets participatifs qui ont pour premier objectif le "faire ensemble".

À travers ces projets et grâce à des gestes réfléchis de la part de nos groupes (manger dans des restaurants locaux, choisir des structures d'hébergements tenues par des locaux), la communauté de la région visitée bénéficie de retombées économiques concrètes et directes.



Chacun de nos séjours solidaires entre dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale :
"L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale permet à chacun de comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, de prendre conscience de l'importance d'une démarche citoyenne ayant pour but de favoriser une solidarité entre les territoires, les générations, les groupes sociaux... Et d'agir pour la construction d'un monde solidaire." (EDUCASOL)

SÉJOURS

06

HIVER



SÉJOURS HIVER 4/8 ANS

Pour les tout-petits, les séjours d'hiver sont plus orientés vers la découverte de la montagne et de la neige que sur la pratique du ski. Le froid et l'humidité (surtout si on a beaucoup chuté...), l'altitude, les dépenses énergétiques, les difficultés liées à l'apprentissage, un attirail encombrant (le casque, les lunettes, les gants, etc.), tout cela fatigue rapidement les enfants. L'initiation au ski doit donc se pratiquer de façon très ludique, sous forme de jeux autour de la glisse et de l'équilibre, et être adaptée aux capacités de chacun. Nous privilégions les demi-journées de ski et, lorsque celui-ci se déroule sur une journée complète, un repas chaud est servi sur les pistes. En milieu de séjour, une journée sans ski est programmée et d'autres activités sont proposées. Les possibilités sont nombreuses en montagne : ainsi les enfants peuvent découvrir l'artisanat local, les productions fermières et goûter à toute la gamme des jeux de neige (la luge, les constructions d'igloos et de bonhommes de neige, etc.)

SÉJOURS HIVER 8/12 ANS

Bien que les débutants soient encore nombreux dans les effectifs de ces séjours, certains ont déjà acquis une petite expérience dans la pratique du ski. Des groupes par niveaux sont constitués et un suivi journalier est réalisé par l'encadrement afin de noter les progressions et faire évoluer les enfants dans les modules d'apprentissage. Le ski se déroule soit en journée complète soit en demi-journée pour permettre des temps de repos, notre préoccupation principale étant d'éviter les accidents suite à la fatigue accumulée. L'encadrement pendant cette activité est assuré par l'équipe d'animation du CIE

SÉJOURS HIVER 12/14 ANS

Les stations choisies sont de qualité avec des domaines adaptés à tous les niveaux. L'activité se pratique plus intensivement et de nombreux pique-niques sont organisés sur les pistes. Le soir, nos équipes assurent l'animation de veillées à thèmes avec une demande d'investissement en direction des jeunes



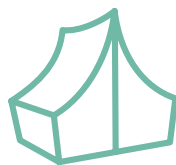
SÉJOURS HIVER 14/18 ANS

Sur cette tranche d'âge, nous retrouvons des jeunes dont le niveau de ski est déjà confirmé. Certains veulent vivre d'autres expériences. La pratique des activités est plus intensive et de nombreux pique-niques sont organisés sur les pistes. Le soir, nos équipes assurent l'animation sous forme de veillées à thèmes



SÉJOURS 07

BIEN PRÉPARER SON SÉJOUR



C'est la mission du CIE de garantir la qualité et le sérieux de l'encadrement, ce que nous nous employons à faire. Pour atteindre cet objectif, c'est toute une chaîne d'énergie, d'idées et de moyens qui se forme : le CIE, les équipes d'animateurs, le directeur du centre mais aussi les comités d'entreprise et leurs représentants, vous, les parents, et bien évidemment les enfants.

Vos enfants, que nous découvrons le premier jour de vacances, arrivent avec leur histoire personnelle, familiale, culturelle mais aussi plus simplement avec leurs habitudes, leurs passions, leurs peurs et quelquefois avec une maladie ou un handicap. Il nous semble essentiel que le directeur du centre de vacances ou la personne responsable des inscriptions puisse avoir connaissance, si besoin est, d'éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant ou sa famille.

N'hésitez pas à en discuter ou à nous informer quel que soit le problème, dans le seul but de prendre en compte au mieux les besoins de votre enfant. Pour choisir avec lui un séjour adapté et permettre à l'équipe d'anticiper ses besoins vitaux.

AVANT LE DÉPART

Votre CSE de rattachement vous transmettra :

- Des étiquettes nominatives (à accrocher impérativement aux bagages de votre enfant) ;
- Une enveloppe « POCHETTE DÉPART ».

Vous téléchargerez sur le site du CIE les documents suivants :

- Fiche sanitaire de liaison ;
- Fiche trousseau (à compléter et à placer dans la valise ou le sac de votre enfant). Et l'ensemble des documents demandés pour le séjour (autorisation de sortie du territoire, etc.).

IMPORTANT : la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique doit être signalée au moment de son inscription (sans en préciser la nature) dans la partie de renseignement dédiée à ce sujet dans le logiciel du CIE.

Ce signalement permet de déclencher en amont un échange téléphonique avec la famille entière. L'échange avec les parents et l'enfant permet de préparer au mieux le départ en séjour de vacances de l'enfant.

Vous aurez accès à la convocation 15 jours à 3 semaines avant les départs.

LE JOUR DU DÉPART

La « POCHETTE DÉPART » est à remettre le jour du départ à l'accompagnateur du CIE.

Elle doit contenir :

- La fiche sanitaire de liaison (dûment renseignée) + photocopie des attestations vaccinales obligatoires ;
- L'argent de poche (pour les moins de 12 ans) ;
- Les justificatifs d'identité (voir tableau des formalités) ;
- Les attestations médicales et sportives (voir tableau des formalités ou spécifiées dans les descriptifs des séjours).

LE TRANSPORT

Vous trouverez dans le sommaire les moyens de transport utilisés et les dates réelles de départ et de retour des séjours.

Vous allez inscrire votre enfant dans un centre de vacances du CIE Thales. C'est peut-être la première fois que vous le confiez à une équipe d'animation pour des vacances collectives.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous souhaitons que ces quelques mots facilitent son adaptation et améliorent la qualité de l'accueil que nous lui réservons.

Le séjour en centre d'accueil collectif propose un cadre convivial pour des vacances en dehors de la famille. Votre enfant va rencontrer des camarades, des adultes et pratiquer des activités. Au-delà de ce qu'il va faire ou découvrir, son séjour représente avant tout une expérience humaine unique où les relations dans le groupe lui permettront de s'épanouir, d'acquérir de l'autonomie et de trouver une place dans une micro société basée sur le respect, l'écoute et la participation. Pour exercer sa responsabilité, le directeur du centre de vacances doit être capable de mettre en œuvre un projet où l'enfant sera au cœur des préoccupations de l'équipe.





08

RECOMMANDATIONS

AUX PARENTS



TROUSSEAU

Tout le linge de votre enfant doit être marqué à son nom. Il est indispensable que les vêtements soient adaptés au centre de vacances. À partir de 13 ans, conformez-vous aux indications sur les camps (en particulier, duvet et couverts de camping indispensables). Attention : le lavage du linge n'est assuré que pour les enfants de moins de 12 ans et pour les séjours de plus de 7 jours.

COURRIER

Le directeur du centre n'oblige pas les enfants à écrire, il ne fait qu'un pointage des lettres envoyées et reçues (en-dessous de 12 ans seulement). Si un enfant n'a pas écrit depuis une semaine, il intervient en lui demandant de le faire. Dans le cas où le contenu d'un courrier vous paraîtrait suspect, prenez immédiatement contact avec le représentant de votre CSE qui s'adressera à nous pour de plus amples informations. Important : même si votre enfant éprouve des difficultés à vous écrire, n'oubliez pas de lui envoyer de vos nouvelles.

SANTÉ

DOSSIERS SANITAIRES : dans la «POCHETTE DÉPART» de votre enfant vous placerez la fiche sanitaire complètement renseignée (téléchargeable sur le site du CIE) agrafée avec la copie du carnet vaccinal ou de santé. Ne vous séparez en aucun cas du livret de santé. Pour rappel : l'accès aux séjours de vacances est conditionné par le

respect des obligations légales relatives aux vaccinations. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

TRAITEMENTS MÉDICAUX EN COURS

En cas de traitement médical ou de régime, joindre obligatoirement le certificat médical et l'ordonnance dans la « POCLETTE DÉPART ». Ne jamais mettre les médicaments dans la valise de votre enfant mais confiez-les avec l'ordonnance à l'accompagnateur lors de l'appel.

FRAIS MÉDICAUX

Si votre enfant est malade ou accidenté durant le séjour, vous serez prévenu le plus rapidement possible. Le CIE Thales, par l'intermédiaire du directeur, réglera tous les frais médicaux (sauf hospitalisation facturée après séjour). Au retour des vacances, les feuilles de maladie et les ordonnances vous seront transmises par le canal de votre CSE afin que vous puissiez les adresser à la Sécurité sociale et à votre mutuelle. En inscrivant votre enfant sur un séjour du CIE, vous vous engagez à rembourser votre CSE du montant des frais médicaux avancés lors du séjour.

COLIS

En aucun cas, n'envoyez de victuailles ou de friandises. L'importance des quantités reçues peut être un sérieux

facteur de déséquilibre alimentaire. C'est pourquoi, en cas de non-respect de cette consigne, toutes les friandises ou nourritures contenues dans le colis seront distribuées entre tous les enfants ou retournées à l'expéditeur.

OBJET DE VALEUR

Il est inutile de laisser vos enfants emmener des objets de valeur tels que les jeux vidéo, téléphones portables, bijoux, etc. En tout état de cause, le CIE décline toute responsabilité quant à la perte ou la détérioration de ces objets.

PRIX DES SÉJOURS

Nos tarifs sont communiqués directement aux CSE et peuvent être révisés en cas de fluctuation monétaire, conformément à l'arrêté 83/42 du 27/07/1983.

FORMALITÉS

Pour les formalités liées aux pratiques sportives, vous référer aux descriptifs des séjours.

RECOMMANDATIONS



AUX PARENTS

08



DROITS À L'IMAGE

L'autorisation de captation et d'exploitation (à renseigner lors des souhaits) permet au CIE de recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre éventuel de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des enfants (photographie, voix) dans le cadre d'une inscription à nos séjours de vacances (accueils collectifs de mineurs avec hébergement) du Comité Inter-Entreprises Thales et Adhérents (CIE).

VISITES ET COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Pour chaque séjour un blog est créé environ 3 semaines avant le départ. Il est accessible à partir de « ESPACE PARENT ». Il permet aux parents d'avoir des informations sur le déroulement du séjour (informations préalables, lettre du directeur, photos, textes). Les blogs n'ont pour vocation que de présenter l'ambiance générale du séjour. Ne pouvant interdire le téléphone portable (voir : objets de valeur), nous sommes dans l'obligation d'en limiter l'usage, car les jeunes ont sinon tendance à s'en servir en permanence. Les parents pourront toujours joindre les enfants, en appelant le directeur du centre en cas de problème ou simplement d'inquiétude. Afin de maintenir un équilibre au sein du groupe d'enfants, les visites des parents sont totalement déconseillées. En cas d'urgence, le CIE dispose d'une ligne 24h/24 7J/7 (01 47 60 14 52) pendant toute la durée du séjour.

ARGENT DE POCHE

Nous ne saurions trop vous recommander d'être attentif sur ce point, car l'argent de poche est un facteur énorme d'inégalité entre les jeunes : une somme de 15€ à 30€, suivant l'âge, doit être suffisante pour un séjour en centre de vacances.

Au-dessus de 12 ans, le CIE ne contrôle pas l'argent de poche emporté par les jeunes et décline toute responsabilité pour toute somme qui viendrait à être

déclarée comme volée ou perdue. Au-dessous de cet âge, l'argent de poche sera mis sous enveloppe marquée au nom de l'enfant et glissée dans la « Pochette Départ » qui est à remettre à l'accompagnateur. En cas de perte ou de vol, le CIE décline sa responsabilité ainsi que celle des directeurs pour toute somme ne passant pas par ce canal. À la fin du centre de vacances, l'argent non dépensé sera remis dans la pochette qui vous sera retournée dans les bagages.

ANNULATION D'UN SÉJOUR

Le CIE facturera, en cas de désistement pour une cause non prévue dans son contrat d'assurance annulation (inclus dans le prix du séjour), selon le barème suivant :

- Désistement pour raison médicale avec justificatif : 50 € de frais de dossier ;
- plus de 60 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier ;
- entre 60 et 31 jours avant le départ : 10 % du prix du séjour (la somme ne pouvant être inférieure à 50 €) ;
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du prix du séjour transport compris ;
- entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du prix du séjour transport compris ;
- entre 7 et 2 jours avant le départ : 75 % du prix du séjour transport compris ;
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du séjour transport compris.

Seule la date de demande d'annulation du salarié sera prise en compte pour le calcul des frais d'annulation. Renseignez-vous auprès de votre CSE pour connaître les modalités de fonctionnement de notre assurance annulation.

RETOURS ANTICIPÉS

Cette dérogation ne sera accordée qu'exceptionnellement, sur demande écrite au CIE par l'intermédiaire du responsable vacances de l'établissement, et seulement en cas de force majeure.

En cas de manquement grave aux règles de vie du centre de vacances, l'enfant sera, si nécessaire, rapatrié aux frais de ses parents, le prix total du séjour restant acquis au CIE.

ENCADREMENT

Nos directeurs sont soit diplômés BAFD, soit en formation. 75% de nos animateurs sont diplômés BAFA ou en cours de formation.

	DIRECTEUR	ANIMATEUR	ASSISTANT SANITAIRE
MATERNELLE	OUI	1 POUR 5	OUI*
COLONIES	OUI	1 POUR 8	OUI*
CAMPS FIXES	OUI	1 POUR 8	NON*
CAMPS ITINÉRANTS	OUI	1 POUR 6	NON*

* Au-delà de 12 ans, pour les centres d'une capacité inférieure à 40 participants, cette fonction est assurée par un membre de l'équipe d'animation.

ASSURANCES

Le Comité Interentreprises souscrit pour tous les enfants, adolescents, personnel pédagogique et technique, une assurance couvrant leur responsabilité civile. Par ailleurs, il souscrit une assurance « individuelle accident » et, suivant le cas, une assurance complémentaire pour les séjours à l'étranger. Sont garantis : dommages corporels en cas d'accident, rapatriement médical, responsabilité civile, défense, recours. Sont exclus de la garantie : perte et vol d'effets personnels*, perte ou vol d'objet et de vêtement de valeur, perte ou vol d'argent.

(* Sauf pour les enfants de moins de 12 ans si les effets sont perdus par défaut de surveillance de l'encadrement.

LE COMITÉ INTER 09 ENTREPRISES THALES & ADHÉRENTS

HISTOIRE ET VOCATION DU COMITÉ



Depuis sa création, plusieurs accords élaborés avec la direction générale du Groupe Thales ont été modifiés. Le dernier protocole, signé le 15 octobre 2008, donne la possibilité à tous les comités d'établissement d'adhérer au CIE et de faire ainsi bénéficier de nos activités l'ensemble des salariés du Groupe.

Cela nous permettra de continuer d'offrir à tous les enfants et adolescents, par la mise en commun de moyens importants, un programme riche et varié.

Les vocations du CIE :

- De faire partir le plus grand nombre d'enfants de salariés du groupe Thales, quelle que soit la classe sociale dont ils sont issus ;
- De leur proposer des séjours auxquels ils ne pourraient avoir accès par ailleurs ;
- De les faire participer, au travers de situations collectives, à la mise en place d'un projet commun ;
- De promouvoir l'épanouissement et le respect de l'individu dans un cadre agréable et sécurisant.



La Commission Enfance du CIE a rédigé ce texte rappelant les obligations que s'impose notre organisme, dès la préparation du séjour et jusqu'à son accomplissement, afin de respecter le rythme de l'enfant en centre de vacances.

Avant l'arrivée de l'enfant sur son lieu de séjour, le CIE s'engage :

- à choisir une implantation dont la structure sera adaptée à la tranche d'âge ainsi qu'aux activités proposées,
- à ne pas programmer de surconsommation d'activités,
- à limiter la cohabitation avec des groupes extérieurs,
- à favoriser la maîtrise des activités (limiter la sous-traitance et les intermédiaires),
- à faciliter le partenariat local afin de développer les activités de proximité,
- à ce que l'effectif du groupe soit cohérent avec les objectifs du séjour,
- à limiter les distances sur les camps itinérants,
- à trouver le moyen de transport le plus adéquat entre le domicile et le centre,
- à affecter pour chaque séjour un encadrement, en nombre et en qualité, en phase avec les orientations concernant le rythme de l'enfant. Pendant le séjour, le CIE s'engage :
- à privilégier un équilibre entre temps forts et temps calmes en fonction de l'activité du groupe,
- à mettre en place avec les équipes un fonctionnement qui permettra à chaque enfant de se réveiller le plus naturellement possible, sauf si ce réveil est intégré à un projet ponctuel lié à l'animation à laquelle l'enfant souhaite participer,
- de même que pour le réveil, à ce que les enfants puissent se coucher dès qu'ils en ressentiront le besoin, dans la limite d'un horaire maximum.



COMMISSION

10



ENFANCE DU CIE



La Commission Enfance du CIE Thales & Adhérents est composée d'élus, de responsables de commissions vacances, d'administratifs des CSE et du CIE ainsi que de bénévoles. Peuvent participer ponctuellement à ses travaux: des encadrants de centres de vacances et des professionnels de l'animation. Sa mission est avant tout éducative et pédagogique. Elle se positionne comme soutien pour les familles et les commissions vacances dans leurs démarches d'inscriptions, en leur donnant la meilleure information sur les trois phases constituant le séjour : la préparation, le séjour lui-même, l'après séjour avec son évaluation. Elle agit, bien entendu, en direction de l'enfant, comme garant de qualité des prestations proposées par le CIE. La commission a pour vocation de réfléchir sur les contenus de séjours, leurs évolutions.



Elle intègre dans ses préoccupations les transformations sociétales et sociales afin de mieux les appréhender. Ses travaux se veulent concrets, avec l'élaboration de textes informatifs, préventifs et également « modes d'emploi » pour les familles, les comités et les encadrants. Ses actions peuvent être suivies d'effets immédiats notamment pour l'achat et la mise en place de bibliothèques adaptées selon les tranches d'âge des participants, l'environnement et les thèmes des centres de vacances ou bien dans l'aide à la création d'une exposition itinérante. Vous pouvez retrouver les textes et travaux en cours de la Commission Enfance sur le site Internet du CIE Thales & Adhérents et sur notre site intranet. Si vous le souhaitez, vous pouvez également entrer en contact avec ses membres en consultant notre service administratif.

CHARTRE

11

ÉDUCATIVE



L'ÉDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

Toutes les composantes du CIE : élus, service administratif, équipes d'encadrement participent à la mise en œuvre et au bon déroulement des séjours de vacances. Elles contribuent, de façon complémentaire, à inscrire nos séjours dans un processus éducatif citoyen.

DONNER TOUTE SA PLACE À L'ENFANT

La Convention des Droits de l'Enfant adoptée à l'ONU reconnaît à l'enfant (considéré de sa naissance à sa majorité) un certain nombre de droits élémentaires dont celui du respect de sa personne. Reconnaître que l'enfant est acteur à part entière de la Cité est une nécessité vitale pour le devenir social et économique de nos sociétés et pas seulement une utopie éducative. La participation active aux projets de vie d'un séjour permettra à l'enfant d'en être acteur en exerçant son esprit critique et sa capacité à faire des choix. Pour chacun d'entre nous, avoir des droits implique nécessairement avoir des devoirs envers les autres. Ainsi se pose la question de « comment vivre ensemble ? ».

LE VIVRE ENSEMBLE

Par son organisation, ses espaces de liberté et son absence d'enjeu, le séjour de vacances permet d'apprendre à vivre en collectivité sur des bases citoyennes.

La laïcité : principe organisateur de la vie en société

- C'est l'ouverture à la compréhension des autres, de leur différence dans le respect du pluralisme.
- C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun, le combat contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination et d'injustice. Le refus de toute exclusion
- C'est œuvrer contre les inégalités sociales en donnant à tous les enfants les mêmes possibilités d'accéder à un projet collectif.
- C'est donner à chacun la chance d'y trouver sa place.
- C'est aussi favoriser l'accueil des enfants porteurs d'un handicap. Le respect de chacun
- C'est découvrir et apprendre que la diversité peut être source d'enrichissement plutôt que d'affrontement.
- La vie en groupe implique le respect mutuel et exclut toute forme de violence physique ou morale. La mixité
- La mixité dans l'organisation des séjours a pour but d'aider les filles et les garçons à trouver leurs marques dans la société.

- L'attrance physique ou les sentiments amoureux font partie de la vie de chacun ; cependant, les relations sexuelles ne seront pas autorisées pendant le séjour.

LA VIE QUOTIDIENNE

- Avec l'aide des adultes, les enfants apprendront à gérer leur hygiène de vie.
- L'organisation de la vie quotidienne facilitera l'apprentissage de la collectivité et de l'autonomie.

L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE

Autonomie n'est pas synonyme d'individualisme. Pour se réaliser, les enfants et les jeunes ont besoin de repères donnés par les adultes. Prendre des initiatives et des responsabilités, surmonter des situations inconnues, amèneront les enfants à acquérir plus d'autonomie et à « grandir ».

LA SOCIÉTÉ ET SES PROBLÈMES

Tout ce qui peut nuire à l'intégrité morale ou physique des jeunes est à proscrire absolument du séjour de vacances collectives.

- Le vol est une forme de violence qu'on ne peut tolérer.
- La loi interdit aux mineurs d'acheter tabac ou alcool.
- Dans nos séjours, le tabac est interdit aux moins de 16 ans.
- L'alcool et les drogues sont interdits.
- Pour les plus de 16 ans, l'éventuelle consommation de tabac sera donc réglementée dans l'espace et le temps. Par souci de prévention, nous avons le devoir de privilégier l'écoute, la compréhension et l'accompagnement des jeunes qui sont confrontés à ces problèmes.

ENVIRONNEMENT

- Par leur implantation, nos séjours s'intègrent à la vie locale et s'adaptent à ses us et coutumes.
- En multipliant les contacts avec les gens du pays ou de la région, les jeunes ouvrent leur esprit au monde environnant.

- Les séjours de vacances permettent aux enfants de prendre conscience de la fragilité et de la richesse de notre environnement naturel. Par des gestes quotidiens, les jeunes pourront acquérir une attitude éco-citoyenneté.

COMMENT RÉALISER CES OBJECTIFS ?

L'activité n'est jamais une fin en soi ; elle est l'occasion pour le jeune non seulement de participer mais aussi de tester, dans le contexte du groupe, ses propres capacités. C'est le moyen privilégié utilisé et mis en place par le CIE pour faire vivre cette charte revendicative. Pour lutter contre le consumérisme, les activités s'inscrivent dans le cadre d'un projet global. Les tranches d'âge rapprochées et les effectifs réduits facilitent la cohésion du groupe et permettent l'organisation et le déroulement de ces activités dans les meilleures conditions. Elles placent aussi le jeune dans un cadre de vie optimum, lui permettant de développer sa personnalité à travers la vie quotidienne et relationnelle du séjour de vacances.

CONCLUSION

N'oublions pas que les motivations premières de l'enfant et du jeune sont prioritairement de s'amuser, de se faire plaisir ou plus simplement énoncé de « passer de bonnes vacances ». Tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs souhaités par les participants et les parents, il est primordial que le séjour en centre d'accueil collectif pour mineurs puisse être une expérience positive à chaque phase de la journée. Que cela soit lors des temps forts dus à la pratique d'activités ou pendant les instants moins intenses liés à la vie quotidienne en collectivité. La finalité de notre action est d'aider le jeune à trouver sa place dans la société, mais pas n'importe quelle place : celle qui lui permettra au maximum de sauvegarder, de développer sa personnalité, ses valeurs propres, son sens critique, sa liberté de choix, celle qui en contrepartie lui permettra d'apporter un plus à la collectivité.

CHARTRE

12



DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis sa création, le CIE s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. Aujourd'hui, face aux enjeux écologiques, économiques et humains qui émergent de notre société moderne, le CIE souhaite défendre les principes du Développement Durable. S'orienter, s'investir dans ce processus, permettra à chaque acteur ou partenaire du CIE (CSE, adhérents, élus, service administratif du CIE, équipes d'encadrement, parents et enfants...) d'être un maillon d'une chaîne visant à défendre les objectifs présentés ci-dessous.

OBJECTIF

- Mettre en place tout au long du processus, de la création des séjours à leur réalisation, des actions d'écologie, d'éco-citoyenneté et de lutte contre le gaspillage.
- Se servir des centres propriétés du CIE comme centres pilotes.

ÉCOLOGIE

- Dans les transports : privilégier les transports en commun, les co-voiturages et favoriser les regroupements par bassins géographiques. Tenter de trouver les bons compromis entre la lutte contre la pollution, l'économie et les rythmes de l'enfant.
- Aménagement des propriétés du CIE : favoriser l'utilisation de matériaux non toxiques et non polluants (pour les locaux et les espaces verts).
- Fournitures éducatives et matériel : privilégier les investissements en matériels non toxiques et non polluants.
- Consommation : sensibiliser les différents acteurs aux conséquences de la surconsommation. • Développer les activités liées à la récupération : un objet a une seconde vie.

ÉCO-CITOYENNETÉ / SOLIDARITÉ

- Mettre en place des gestes quotidiens éco-citoyens (ex : tri sélectif).
- Mettre en place des actions contribuant à la préservation de la biodiversité (ex: nettoyage de canaux d'irrigations, de chemins, de plages...)
- Sensibiliser à l'écosystème local.
- Privilégier les structures et les prestataires locaux sensibilisés au Développement Durable, en accord avec le rythme de vie de l'enfant.
- Dans le respect de la législation, privilégier les fournisseurs de proximité pour l'alimentation et les activités.

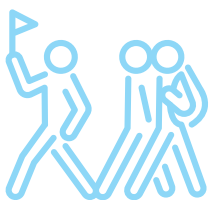
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

- Privilégier le courrier électronique pour la diffusion des informations administratives.
- Utiliser du papier recyclé.
- Dans la réflexion sur l'aménagement des centres de vacances du CIE, mettre en place des équipements économiseurs d'énergie et d'eau.
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage.

LE CIE

13

EN QUELQUES CHIFFRES



LE CIE EST CONSTITUÉ

- d'un service administratif, composé de professionnels, chargé d'appliquer et de gérer les actions élaborées en commun par le bureau et les commissions ;
- de 16 élus des comités d'établissement, assistés d'un représentant par organisation syndicale représentative ;
- d'un bureau composé de 6 élus et d'un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives dont la mission est de mettre en œuvre la politique décidée en réunion plénière du CIE ; pour cela, il est aidé par des commissions spécialisées issues des unités du Groupe et par des militants sensibilisés aux problèmes de vacances et de loisirs, qui assurent un travail de réflexion, de proposition et de contrôle.

Depuis plus de 50 ans, des élus, un service administratif et des équipes d'encadrement, animés par une même volonté : faire vivre à vos enfants des vacances éducatives, novatrices et de qualité.

140
séjours

Chaque année, le CIE organise près de 140 séjours de vacances pour les jeunes

3 300
enfants

En 2019, plus de 3 300 enfants sont partis avec lui

700
personnes

700 personnes ont été embauchées pour le fonctionnement des centres

48 200
journées

Plus de 48 200 journées vacances ont été réalisées

